

↳ VISION PATRIMOINE

# Votre future retraite au service de votre fiscalité aujourd'hui



**Le Plan d'Épargne  
Retraite (PER) : un outil  
incontournable**

# LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) UN PRODUIT UNIQUE EN REMPLACEMENT DES ANCIENS PRODUITS D'ÉPARGNE RETRAITE



## PER INDIVIDUEL

MADELIN

PERP

PREFON



## PER ENTREPRISE

PERCO

ARTICLE 83

ARTICLE 39

## Durant votre vie active



Modes de versements flexibles

*Réguliers ou ponctuels*

## Une fois à la retraite



- Sortie en capital
- Sortie en rente

## Un nouveau cas de déblocage anticipé



- Expiration des droits à l'assurance chômage
- Invalidité
- Décès du conjoint ou partenaire de Pacs
- Surendettement
- Cessation d'activité suite à la liquidation judiciaire

---

 **Acquisition de la résidence principale**

**PERP, Madelin,  
article 83 :**  
**un nouveau seuil  
de sortie  
en capital**

40€  
/ mois

**100€**  
/ mois

## Exemple du rachat d'un PERP et d'un PER valorisés 35 000 € dont 5 000 € d'intérêts :

### Avec le PERP

(et le Prélèvement Forfaitaire Libérateur à 7,5 %)  
= 35 000 € x 90 % x 7,5 % + 35 000 € x 9,1 %

**Charge fiscale : 5 548 €**

### Avec le PER

(et un Taux Marginal d'Imposition à 30 %)  
= 30 000 € x 30 % + 5 000 € x 30 % (PFU + PS)

**Charge fiscale : 10 500€**

## Exemple :

Versement sur un PER : 10 000 €

Valeur acquise à la retraite : 15 000 €

Tranche Marginale d'Imposition (TMI) : 30 %

Conjoint + 1 enfant

### Cas 1

**Vous liquidez votre PER avant 70 ans pour le remplacer une assurance vie**

15 000 € (valeur au décès)  
- 4 500 € (charge fiscale lors du retrait)  
- 0 ou - 2 100 € (*pression fiscale en cas de décès si enfant bénéficiaire et abattement de 152 000 € consommé*)

**10 500 €**

### Cas 2

**Vous conservez votre PER**

15 000 € (valeur au décès)  
- 0 ou - 3 000 € (*charge fiscale lors du retrait si enfant bénéficiaire et abattements de 100K et 30,5K consommés*)

**15 000 €**





**Vous déduisez vos versements  
de votre revenu imposable**

.....  
**Au moment de la retraite**

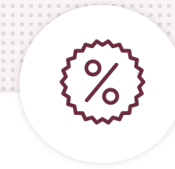
Barème progressif IR sur les versements

+

Imposition des plus-values au choix ; PFU de 30 %

ou

au barème progressif de l'IR + PS de 17,2 %



**Vous optez pour la non-déductibilité  
de vos versements**

.....  
**Fiscalité allégée à la sortie**

Versement non soumis à l'IR et aux PS

+

Imposition des intérêts et plus-values au choix ; PFU de 30 %

ou

au barème progressif de l'IR + PS de 17,2 %

PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique

IR : Impôt sur Revenu

PS : Prélèvement à la Source



**SORTIE EN CAPITAL**  
en cas de déductibilité des versements



**RÉGIME DU QUOTIENT**



**FRACTIONNEMENT DU CAPITAL**

# LE QUOTIENT

L'impôt relatif au revenu exceptionnel est payé en une seule fois

## Avantage fiscal



- Eviter qu'une partie de cette prime soit imposée dans une tranche supérieure du barème de l'impôt
- Diminuer le Revenu Fiscal de Référence (RFR)

! Depuis l'imposition des revenus perçus ou réalisés en 2020, **le dispositif d'étalement sur 4 ans est supprimé**

# LE FRACTIONNEMENT

Avec le PER,  
il est possible de sortir  
en capital en plusieurs fois



## Lisser l'impact sur la fiscalité

---

**!** Le revenu fiscal de référence sera  
augmenté pendant la durée  
d'étalement de la sortie en capital



**Quelles alternatives  
au PER ?**



Deux époux mariés en séparation de biens avec un enfant unique pour héritier.

## Objectif : accumuler un capital pour préparer la retraite

### Hypothèses retenues :

Versement annuel 10 000 € nets investis, pendant 20 années ;  
Rendement brut moyen de 3 % sur des Organisme de placement collectif en valeurs mobilières ou des Unités de Comptes ;  
Frais de gestion annuel assurance vie ou PERIn à 0,8 % ;  
Tranche marginale d'imposition à 30 % > investissement PERIn = 14 285 €.

### Phase de transmission :

Décès prématuré au terme de la phase d'épargne ;  
Usufruit (30 %) au conjoint et la nue-propriété à l'enfant.

 SI LE BENEFICIAIRE EST LE CONJOINT OU PARTENAIRE DE PACS...

	Assurance vie	Plan d'Épargne en Actions (PEA)	Compte titres	PERIn
Valeur acquise	252 659 €	276 765 €	276 765 €	360 941 €
Capitaux décès	243 601 €	263 561 €	276 765 €	360 941 €
Bénéficiaire ou légataire : conjoint	<b>243 601 €</b>	<b>263 561 €</b>	<b>276 765 €</b>	<b>360 941 €</b>
	+	++	+++	++++



## SI LE BENEFICIAIRE EST LE CONJOINT EN USUFRUIT ET L'ENFANT EN NUE PROPRIETE - FISCALITÉ AVEC L'ART 990--I

	Assurance vie 990-I	Plan d'Epargne en Actions (PEA)	Compte titres	PERIn
Capitaux décès	243 601 €	263 561 €	276 765 €	360 941 €
Part d'Usufruit (30 %)	73 080 €	79 068 €	83 029 €	108 282 €
Part de nue propriété (70 %)	170 521 €	184 493 €	193 735 €	252 659 €
<b>Bénéficiaire ou légataire :</b>	<b>230 847 €</b>	<b>226 663 €</b>	<b>238 018 €</b>	<b>331 759 €</b>
conjoint en US (30 %) enfant en NP (70 %)	++	+	+++	++++

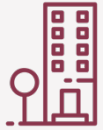




## SI LE BENEFICIAIRE EST LE CONJOINT EN USUFRUIT ET L'ENFANT EN NUE PROPRIETE – FISCALITÉ AVEC L'ART 757-B

	Assurance vie 757 B	Plan d'Epargne en Actions (PEA)	Compte titres	PERIn
Capitaux décès	200 000 € (primes)	263 561 €	276 765 €	360 941 €
Part d'Usufruit (30 %)	60 000 €	79 068 €	83 029 €	108 282 €
Part de nue propriété (70 %)	140 000 €	184 493 €	193 735 €	252 659 €
	<b>221 701 €</b>	<b>226 663 €</b>	<b>238 018 €</b>	<b>316 509 €</b>
Bénéficiaire ou légataire : conjoint en US (30 %) enfant en NP (70 %)	+	++	+++	++++

## LOCATION NUE OU LOCATION MEUBLEE ?



Un même bien d'une valeur de 300 000 €



### Location nue avec

- Un loyer annuel de 16 000 €
- Des charges annuelles de 3 000 €

#### Option pour le régime réel foncier

<b>Loyers annuels</b>	.....	16 000 €
Charges annuelles	.....	- 3 000 €
<b>Revenus fonciers nets</b>	.....	<b>= 13 000 €</b>



### Location meublée avec

- Un loyer annuel de 18 000 €
- Des charges annuelles de 3 000 €
- Amortissement de l'immeuble 10 000 € par an pendant 30 ans\*

#### Option pour le régime réel BIC

<b>Loyers annuels</b>	.....	18 000 €
Charges annuelles	.....	- 3 000 €
<b>Amortissement</b>	.....	- 10 000 €
<b>BIC nets</b>	.....	<b>= 5 000 €</b>

Charge fictive déductible

\*Il est fortement recommandé de faire appel à un expert-comptable pour déterminer précisément le montant des amortissements déductibles



**Comment percevoir des  
revenus différés ?**

# COMBINER NUE PROPRIÉTÉ ET ASSURANCE VIE



## Avantages

- Calibrer le montant à investir en assurance vie et **bénéficier d'une fiscalité avantageuse** en terme de retraits
- Récupérer gratuitement l'usufruit
- Percevoir des revenus fonciers à un moment où votre tranche d'imposition aura baissé
- En cas de vente, un **prix de revient calculé sur la base de la pleine propriété d'origine**
- Pas d'Impôt sur la Fortune Immobilière

↳ VISION PATRIMOINE

# Nos réponses à vos questions !

Retrouvez tous nos conseils sur [www.gestionprivee.caisse-epargne.fr](http://www.gestionprivee.caisse-epargne.fr)  
Et n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller.

**« Nue propriété ou rente  
en viager ? »**

**« Le rachat de trimestres,  
est-ce une bonne option ? »**

VISION PATRIMOINE

Retrouvez le replay sur *Vision Patrimoine* :  
**[gestionprivee.caisse-epargne.fr](https://gestionprivee.caisse-epargne.fr)**